

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Patricia Läser*

*Date de dépôt : 8 juin 2006
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Pourquoi priver près de 700 enfants genevois de loisirs à la campagne cet été ?

Cette interpellation s'adresse à M. Robert Cramer, conseiller d'Etat, chef du département du territoire (DT) et subsidiairement, à M. Mark Müller, président du département des constructions et technologies de l'information (DCTI).

Récemment, la presse s'est fait l'écho du refus signifié par les autorités cantonales compétentes à l'association Genève-Loisirs.ch d'organiser, pour la seconde fois, un camp de vacances aux Allues, sur la commune de Laconnex. Une première autorisation avait été accordée pour l'année 2005 avec obligation pour l'organisateur de remettre en état et restituer le terrain à l'exploitation agricole au 15 septembre 2005. Ces conditions ont été, de l'avis du bailleur et d'autres personnes concernées, remplies à satisfaction des parties. Sollicitée pour 2006, l'autorité compétente a refusé la demande d'autorisation au motif que le projet n'était pas conforme à toute une série de dispositions relevant de l'aménagement du territoire, de la protection de la nature et du paysage, de la chasse et de la protection des mammifères et oiseaux sauvages, de la faune, notamment parce que ces activités mettraient en danger la reproduction de plusieurs espèces menacées. Or, il ressort d'un rapport établi par le garde de l'environnement du département compétent que, par exemple, "le couple de chevêches s'est reproduit et au moins trois jeunes se sont envolés. Il n'est pas possible de dire si ce camp a dérangé ces oiseaux ou non". En dépit de ces rapports, les autorités n'ont pas hésité à refuser une autorisation pour permettre à plus de 700 enfants genevois – qui ne comptent pas parmi les plus favorisés de notre République - de pouvoir vivre dans la

nature, tout en exerçant des activités valorisantes grâce à la découverte des trésors de la campagne genevoise. De l'avis général, ce camp de loisirs est fort bien organisé et maîtrisé et rien n'indique que la flore et surtout la faune n'aient été mises en danger par les ébats des enfants ("laissez-les vivre !"). A notre connaissance, les inscriptions pour l'été 2006 ont rencontré un très grand succès et il serait hautement regrettable que ce camp ne puisse pas avoir lieu à cause d'une approche excessivement juridique et bureaucratique de l'administration.

Les magistrats concernés peuvent-ils confirmer dans les plus brefs délais qu'ils reviendront sur leur décision ?